



LETTRE OUVERTE

À M. ARIEL WEIL
MAIRE DE PARIS CENTRE

FAIRE DES HALLES UNE PRIORITÉ D'ACTION LOCALE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire,

Avec l'adoption par le Conseil de Paris de la réforme de la territorialisation dite "Pacte parisien de la proximité" le 17 novembre 2021, les Maires d'arrondissement sont investis de nouvelles compétences déléguées par la Maire de Paris dans les domaines de la police municipale et de la propreté à compter du 1er janvier 2022. Dans ces domaines, chaque Maire devient le pilote de l'action municipale sur le territoire de son arrondissement et dispose, pour cela, d'une autorité fonctionnelle sur les responsables territoriaux des services municipaux déconcentrés.

Au demeurant, l'ADRAQH se félicite de cette avancée opérationnelle et démocratique : les élus locaux qui ont une connaissance fine de leur territoire gagnent en autonomie de décision et d'action ; la répartition des compétences, des moyens et des responsabilités entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement est clarifiée.

Il appartient ainsi dorénavant aux Maires d'arrondissement de définir les priorités d'action locale des agents de la police municipale, en partenariat avec le chef de la police municipale d'arrondissement et le commissaire de la police nationale. Pour mémoire, conformément à la Convention passée entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris, les policiers municipaux assurent une triple mission de prévention de la délinquance, de répression et de sécurisation de l'espace public. Certaines de leurs missions sont partagées avec la police

nationale : infractions du quotidien dans l'espace public, ventes à la sauvette, infractions au Code de la route, rixes dans l'espace public, prévention des violences sexistes et protection des personnes vulnérables.

Comme vous le savez, le quartier des Halles est un secteur où les troubles diurnes et nocturnes à l'ordre public restent nombreux, en dépit du professionnalisme et du dévouement exemplaires des agents de la police nationale qui opèrent sur le terrain : agressions physiques, vols à la tire et à l'étalage, trafics de stupéfiants, "rodéos" à vélo, mendicité agressive, nuisances sonores diverses, manifestations revendicatives ou commerciales statiques quasi quotidiennes, etc.

C'est pourquoi nous, membres de l'ADRAQH, qui habitons et / ou travaillons dans le quartier, souhaiterions que vous fassiez du secteur des Halles l'une des priorités d'action locale assignées par vos soins aux policiers municipaux sur le territoire de Paris Centre.

En vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous voudrez bien réserver à notre demande, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Les membres de l'ADRAQH
Association pour la défense des riverains
et l'animation du quartier des Halles